



Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement

Distr.  
GENERALE

TD/B/COM.3/7  
TD/B/COM.3/EM.3/3  
7 octobre 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation  
du commerce et du développement  
Deuxième session  
Genève, 1er décembre 1997

**RAPPORT DE LA REUNION D'EXPERTS SUR LES TELECOMMUNICATIONS,  
LA FACILITATION DU COMMERCE ET L'EFFICACITE COMMERCIALE**

tenu au Palais des Nations, à Genève,  
du 8 au 10 septembre 1997

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
I. Recommandations finales de la Réunion d'experts . . . . .	2
II. Résumé des discussions informelles des experts établi par le Président . . . . .	6
III. Questions d'organisation . . . . .	10
<u>Annexe</u>	
Participation . . . . .	12

## I. RECOMMANDATIONS FINALES DE LA REUNION D'EXPERTS

### Généralités

1. Les experts ont souligné l'importance du commerce électronique en tant qu'instrument d'intégration dans le commerce international des petits acteurs (en particulier les pays en développement, les pays en transition et les petites et moyennes entreprises).
2. Ils ont reconnu qu'il importait pour tous les pays, surtout les pays en développement, de pouvoir concrètement évaluer les avantages potentiels du commerce électronique pour leurs propres entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).
3. Dans ce contexte, les experts ont souligné l'importance des travaux de la CNUCED en matière d'efficacité commerciale et la nécessité de poursuivre les travaux engagés par la CNUCED et ses partenaires pour promouvoir la mise en oeuvre de la Déclaration ministérielle de Colombus sur l'efficacité commerciale et les recommandations correspondantes (TD/SYMP.TE/6). Ils ont estimé que ces travaux pouvaient particulièrement aider les pays en développement, notamment les gouvernements et les PME, à mieux comprendre les processus en cours dans d'autres organisations intergouvernementales s'occupant des télécommunications - ainsi qu'à participer davantage à ces processus - et leurs conséquences pour le commerce, s'agissant en particulier de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

### Recommandations

#### I. Suivi du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale

4. Les experts ont estimé que les recommandations élaborées lors du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale (Columbus, Ohio, octobre 1994) concernant les télécommunications constituaient une plate-forme valable pour la poursuite des activités intergouvernementales relatives "aux télécommunications, à la facilitation du commerce et à l'efficacité commerciale".
5. Ils ont souligné que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux dans ce domaine en complétant les recommandations du Symposium par l'examen d'un certain nombre de tendances et d'événements récents, qui avaient été et continueraient d'être d'une importance critique pour la compétitivité des entreprises (notamment des petites et moyennes entreprises) dans les années à venir. Ces tendances et événements étaient notamment les suivants :
  - a) Poursuite des processus de libéralisation et de privatisation engagés par un nombre croissant de pays dans le secteur des services et du matériel de télécommunications; ces processus avaient été renforcés par les récents accords de l'OMC sur les technologies de l'information (Singapour, décembre 1996) et sur les services de télécommunications de base (Genève, février 1997);

b) Poursuite de la tendance à une diminution des prix des services internationaux de télécommunications;

c) Accélération de la mise en place de nouvelles infrastructures telles que des systèmes de satellites en orbite terrestre basse;

d) Expansion rapide du réseau Internet, qui aurait de profondes incidences sur la façon pour les individus et les entreprises d'obtenir et de fournir des informations, en particulier à des fins commerciales.

## II. Autres domaines de travail prioritaires pour la CNUCED et ses partenaires

6. Outre la poursuite des travaux sur la mise en oeuvre des recommandations de Columbus relatives aux télécommunications, les travaux de la CNUCED sur l'efficacité commerciale devraient englober les domaines prioritaires ci-après :

a) Commerce électronique : Les experts ont reconnu que des concepts commerciaux fondamentaux tels que ceux de client, de marchandises et de validation des paiements ne changeraient pas, mais que les pratiques des entreprises et des gouvernements devraient, elles, évoluer rapidement pour suivre le rythme des transformations. Certains changements exigeraient l'adoption de mesures intergouvernementales pour garantir une interprétation consensuelle des nouvelles conditions et, le cas échéant, fournir à tous les négociants et à tous les consommateurs des principes clairs quant aux nouvelles règles;

b) Les experts ont également reconnu que les incidences du commerce électronique seraient différentes selon les étapes du processus commercial, par exemple informations commerciales d'un côté, et documents relatifs aux transactions, de l'autre; dans ces deux cas, toutefois, il importerait d'utiliser des systèmes ouverts et des normes internationales reconnues concernant les données;

c) La CNUCED devrait réaliser les travaux analytiques et pratiques nécessaires pour que ses membres aient une meilleure compréhension des incidences sur le développement de certaines propositions faites concernant la mise en place d'un "cadre mondial" pour le commerce électronique, y compris les éventuelles conséquences pour les recettes fiscales d'un "commerce Internet hors taxes". Elle devrait fournir aux pays membres intéressés un soutien analytique et pratique concernant les discussions intergouvernementales à venir, notamment sur la "facilitation du commerce" et le commerce des services financiers. Une attention particulière devrait également être accordée aux trois domaines suivants : 1) paiements électroniques, 2) identification des obstacles et des solutions en matière de systèmes mondiaux de commerce électronique, et 3) dimensions juridiques du commerce électronique;

d) Accès aux services de télécommunications : En étroite collaboration avec l'UIT, la CNUCED devrait réaliser les travaux analytiques et pratiques nécessaires pour que les pays membres intéressés puissent mieux

évaluer les diverses possibilités d'avoir accès à des services de télécommunications d'appui au commerce à un coût moindre et dans des conditions plus favorables; une attention prioritaire devrait être accordée à la situation particulière des petites entreprises et des zones sous-équipées (notamment dans les PMA);

e) Mise en valeur des ressources humaines : La CNUCED est invitée à poursuivre et à développer ses activités visant à renforcer les compétences des décideurs et des négociants dans les pays en développement et les pays en transition en matière de commerce électronique et d'utilisation des technologies de l'information aux fins de la facilitation du commerce et de l'efficacité commerciale, s'agissant en particulier du réseau Internet.

7. Les experts recommandent donc que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement convoque aussitôt que possible des réunions d'experts sur : 1) les aspects de l'efficacité commerciale concernant les services bancaires et les assurances (y compris les paiements électroniques); 2) les obstacles à un système global de transactions commerciales électroniques couvrant à la fois les exportations et les importations, et les organes auxquels incomberaient les mesures à prendre; et, à un stade ultérieur, 3) les dimensions juridiques du commerce électronique et autres aspects juridiques pertinents des pratiques commerciales et de l'efficacité commerciale; et 4) la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'efficacité commerciale (s'agissant plus particulièrement du commerce électronique).

### III. Recommandations concernant les activités d'assistance technique

8. Les experts ont demandé à la CNUCED, dans les limites des ressources disponibles, d'élargir son assistance aux pays intéressés dans les six secteurs de services définis au Symposium. Il conviendrait à cet égard d'encourager fortement la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

9. Les participants ont également souligné l'importance du programme de la CNUCED relatif aux pôles commerciaux pour le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises d'identifier les possibilités d'utiliser les télécommunications pour leurs transactions commerciales et d'acquérir la maîtrise des éléments de base du commerce électronique. Ils ont insisté sur l'intérêt d'une coopération accrue entre les pôles commerciaux aux niveaux bilatéral, régional et international. Il conviendrait d'étudier plus avant les possibilités de resserrer les liens institutionnels entre les pôles commerciaux.

10. Une attention spéciale devrait être accordée à la coopération avec l'UIT, en particulier avec le secteur du développement et les programmes pertinents du Plan d'action de Buenos Aires, notamment le Programme 9 (annexe 2), de façon que le commerce électronique soit un élément à part entière du projet de création de télécentres communautaires pilotes dans les zones rurales et les régions isolées des pays en développement.

11. Les participants ont estimé que la poursuite de la coopération entre le programme relatif aux pôles commerciaux et le programme TRAINFORTRADE

contribuerait notablement à la formation d'instructeurs, de décideurs et de praticiens du commerce aux nouvelles techniques du commerce international. Ils ont souligné à cet égard l'utilisation qui pouvait être faite de méthodes de téléenseignement.

#### IV. Coopération interinstitutionnelle

12. Les participants se sont félicités de la coopération existant entre la CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies dans le domaine de l'efficacité commerciale, en particulier le Centre du commerce international (CCI), la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils ont également souligné les possibilités de développer la coopération entre la CNUCED et d'autres commissions économiques de l'ONU (en particulier la Commission économique pour l'Afrique - CEA), ainsi qu'avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

13. Les participants ont loué la CNUCED et l'UIT pour le remarquable niveau de coopération dont elles avaient fait preuve dans l'organisation conjointe de la Réunion d'experts et de la réunion Telecom Inter@ctive 97. Ils ont exprimé le voeu que cette réunion particulière serve d'exemple et de référence pour de futurs efforts institutionnels de même nature.

## II. RESUME DES DISCUSSIONS INFORMELLES DES EXPERTS ETABLI PAR LE PRESIDENT

### A. Suivi du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale

1. L'exposé succinct du secrétariat de la CNUCED sur l'évolution et les perspectives des services de télécommunications dans le monde s'est inscrit dans le cadre du suivi des recommandations du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale. Des experts de plusieurs pays ont déclaré souhaiter recevoir un rapport sur la suite donnée à ces recommandations et une évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux. Il a été annoncé que la dernière enquête sur les pôles commerciaux était disponible sur Internet et le document *Trade Point Review* a fait l'objet d'une distribution préliminaire.

2. L'absence d'infrastructure de télécommunications (par exemple de lignes téléphoniques) et de services de base (tels que l'électricité) empêchait encore certains pays de bénéficier des services de télécommunications existants. Même si la tendance à la diminution des prix devait se poursuivre à court terme, plusieurs pays (essentiellement des PMA) craignaient de ne pas avoir les moyens d'accéder à ces services, ce qui contribuerait à les exclure un peu plus du commerce électronique.

3. Les experts ont souligné la nécessité urgente d'une formation aux nouvelles technologies et aux nouveaux services de télécommunications.

4. Ils ont considéré que le cadre juridique régissant les nouvelles technologies et les transactions commerciales électroniques ainsi que les incidences de leur utilisation étaient des questions de première importance, et ils se sont intéressés aux perspectives envisagées dans ce domaine.

### B. Accès aux réseaux

5. Les experts ont longuement débattu de la question de l'accès aux services de télécommunications, en particulier à Internet, de grandes disparités subsistant entre les pays. Ils ont généralement reconnu que différentes technologies permettant à tous les pays d'accéder aux télécommunications existaient déjà ou seraient disponibles avant la fin du siècle, par exemple les systèmes de satellites en orbite terrestre basse. Toutefois, dans la pratique, un grand nombre de pays en développement ne pouvaient toujours pas obtenir un accès satisfaisant aux réseaux.

6. L'expert des Etats-Unis d'Amérique a décrit l'Initiative Leland, qui mobilisait de 5 à 15 millions de dollars E.-U. pour aider l'Afrique à se connecter à Internet; c'était déjà chose faite pour Madagascar, le Mali et le Mozambique, tandis que des accords avaient été signés avec neuf autres pays africains. L'expert a souligné l'importance des politiques suivies et a estimé que, si l'Etat pouvait proposer une passerelle à prix coûtant, il était préférable que les services Internet soient fournis par le secteur privé.

Il a également appelé l'attention sur l'organisme de coordination Africa Internet Forum et sur la réunion du Partenariat pour les technologies interactives et de communication en Afrique (PICTA) devant se tenir au Maroc au printemps 1998.

7. L'expert de la Malaisie a dit comment la libéralisation du secteur des télécommunications avait entraîné un renforcement de la concurrence et une augmentation rapide de la demande. Il a exposé un projet ambitieux dans le cadre duquel la Malaisie investirait, au cours des dix prochaines années, plus de 1 milliard de dollars des Etats-Unis dans une autoroute multimédia (Multimedia Super Corridor - MSC), qui serait utilisée non seulement pour des activités économiques telles que le commerce électronique ou les transactions au moyen de cartes à mémoire, mais aussi pour la télémédecine et le téléenseignement.

8. L'expert du Japon a signalé qu'avait été créée, en 1995, une Association du cybercommerce visant à promouvoir le commerce électronique et le cybercommerce, en coopération avec l'Union européenne, les pays de l'APEC et les pays du G7. Le Japon avait l'intention de connecter à un réseau à fibres optiques tous les ménages d'ici l'an 2010; fin 1997, 19 % de la population japonaise y serait déjà reliée. Ce réseau permettrait aux utilisateurs d'obtenir des services multimédia ultrarapides à un prix raisonnable.

9. L'expert du Zimbabwe a informé les participants des progrès réalisés grâce à la téléphonie cellulaire, qui avait permis de réduire les listes d'attente pour l'obtention d'une ligne téléphonique. Le réseau existant fonctionnait encore avec des "fils de cuivre" et une technologie analogique, mais l'accès à Internet était désormais proposé par plusieurs prestataires de services Internet.

10. Un expert participant au projet Uganda Connect a décrit un moyen très original de surmonter les difficultés actuelles, consistant à interconnecter de vieux PC, obtenus gratuitement, au moyen d'une technique hybride faisant appel aux communications radio sur une bande latérale unique VHF. Ce système avait facilité la mise en place de réseaux plus permanents et avait déjà été utilisé par le Programme alimentaire mondial.

11. L'expert du Pakistan a attiré l'attention des participants sur la diminution des recettes des entreprises de télécommunications et sur ses incidences sur les perspectives de développement en raison d'une baisse des investissements consacrés aux infrastructures.

12. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a demandé si l'Afrique était, dans le domaine des télécommunications aussi, condamnée au sous-développement. Le problème de l'Afrique était non seulement quantitatif (faible nombre de téléphones par millier d'habitants), mais aussi qualitatif avec le passage de l'analogique au numérique. L'Afrique devait s'attaquer à quatre questions fondamentales : la connectivité, la mise en valeur des ressources humaines, le contenu de l'information, et la planification et le développement des infrastructures.

13. Le relais Web de la CNUCED a été présenté comme une solution possible pour les pays qui ne pouvaient être présents sur Internet faute d'accès ou de moyens financiers. Un expert du pôle commercial d'Harare (Zimbabwe) a confirmé que le relais était un instrument précieux et a dit que d'importantes transactions avaient pu être réalisées grâce à la présence du pays sur le Web.

#### C. Applications

14. Le CCI a exposé son projet de "foire commerciale virtuelle", qui permettrait de mettre en relation des petites entreprises, des producteurs individuels et des coopératives, d'un côté, et des agents spécialisés, des consommateurs et des grands magasins, de l'autre. Internet présentait divers avantages sur le plan commercial : c'était un moyen de communication bon marché, qui offrait une très large diffusion et se prêtait à des présentations multimédia.

15. Le secrétariat de la CNUCED a fait un exposé sur l'utilisation des télécommunications dans le programme relatif aux pôles commerciaux et a présenté les résultats d'une récente enquête d'où il ressortait que ceux-ci utilisaient à 92 % le téléphone, la télécopie et le courrier, à 92 % le courrier électronique, à 64 % Internet et à 48 % la télévision et la radio. Les principaux obstacles à l'utilisation des télécommunications étaient : le manque de formation, la médiocre qualité des lignes et l'insuffisance du matériel, en particulier dans les PMA. Les experts du Mexique, du Pakistan, de la Chine, de la Finlande et des Etats-Unis ont posé des questions sur les services offerts dans le cadre du programme relatif aux pôles commerciaux, sur le cadre juridique de ce dernier, sur le rôle de la CNUCED, sur le financement des pôles commerciaux et sur la participation des secteurs privé et public.

16. Une présentation a été faite du programme TRAINFORTRADE de la CNUCED et de ses applications possibles pour les pôles commerciaux.

#### D. Commerce électronique

17. Le secrétariat de la CNUCED a brièvement présenté le concept de commerce électronique et les techniques utilisées à cette fin, tout en soulignant les principales questions restant à résoudre : confidentialité, sécurité, politique des pouvoirs publics (réglementation, imposition) et situation des pays laissés pour compte. Les débats ont porté sur les moyens de familiariser davantage les gouvernements et les entreprises avec le commerce électronique.

18. Il a été souligné qu'à la suite des propositions faites récemment par les Etats-Unis d'Amérique (cadre pour le commerce électronique mondial), l'Union européenne (déclaration ministérielle sur les réseaux d'information mondiaux), l'OCDE et le Japon, la CNUCED avait un rôle important à jouer dans le domaine considéré en y intégrant la "dimension du développement" qui lui faisait encore défaut. Les experts ont insisté sur la nécessité d'examiner plus avant les questions liées au paiement électronique et les aspects juridiques du commerce électronique.

19. Le fonctionnement d'un système de paiement électronique (Digicash) a été présenté aux experts. Une grande partie des transactions étaient aujourd'hui



effectuées à l'aide de cartes de crédit. Dans le système Digicash, la banque émettait un numéro d'identification (crypté), équivalant à une signature numérique, qui permettait d'effectuer un paiement immédiat en toute confidentialité.

20. La CNUCED et l'UIT ont tenu, dans le cadre de la réunion de l'UIT sur les télécommunications interactives (Telecom Interactive), une réunion conjointe, présidée par M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, sur les services bancaires et le commerce électronique dans une économie mondiale en réseau. Dans son allocution liminaire, M. Bradley Holmes, Président de Bradley Holmes & Associates, a déclaré que le commerce électronique deviendrait une application importante d'Internet. Les discussions en cours étaient essentiellement consacrées aux problèmes de sécurité, de confidentialité et de droits de douane. Si l'on voulait créer un commerce électronique à part entière, il fallait que les questions relatives aux réglementations nationales, au droit international, aux pratiques commerciales et aux infrastructures soient abordées à un niveau mondial.

21. M. Ricupero a mis en évidence le potentiel de développement du commerce électronique dans le cadre de la nouvelle société mondiale de l'information. Il a souligné que la CNUCED accordait une très grande priorité à cette question. Les technologies nécessaires étaient désormais largement diffusées, mais encore fallait-il veiller à ce qu'elles soient accessibles dans les régions du monde les moins avancées. Au cours du débat qui a suivi, il a été largement reconnu que la normalisation contribuerait beaucoup à l'exploitation des avantages offerts par le commerce électronique et que l'ONU devait jouer un rôle prépondérant dans la coordination des activités dans ce domaine avec d'autres institutions multilatérales (telles que l'UIT) et des ONG (telles que l'Internet Society).

22. Un expert du Royaume-Uni a évoqué les différents types de transaction commerciale faisant appel aux technologies du commerce électronique (selon qu'il s'agissait de marchandises ou de services) et a souligné la nécessité pour les gouvernements de comprendre que leur rôle varierait en conséquence. Par ailleurs, des technologies différentes devraient être utilisées aux diverses étapes d'une même transaction.

23. De l'avis général des participants, le niveau des discussions et le nombre de questions abordées au cours de la réunion témoignaient de l'importance du sujet. Les recommandations approuvées devaient désormais être appliquées.

### III. QUESTIONS D'ORGANISATION

#### A. Convocation de la Réunion d'experts

1. Conformément aux conclusions concertées adoptées par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à la séance de clôture de sa première session, le 24 janvier 1997 <sup>1</sup>, la Réunion d'experts sur les télécommunications, la facilitation du commerce et l'efficacité commerciale s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, du 8 au 10 septembre 1997. Elle a été ouverte le 8 septembre 1997 par M. Jean Gurunlian, administrateur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale de la CNUCED.

#### B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

2. A la séance d'ouverture, les participants ont élu le bureau ci-après :

<u>Président</u> :	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
<u>Vice-Président/Rapporteur</u> :	M. Richard Dale	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

#### C. Adoption de l'ordre du jour

3. A la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.3/EM.2/1; l'ordre du jour de la Réunion se lisait donc comme suit :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Télécommunications, facilitation du commerce et efficacité commerciale
4. Adoption du rapport.

---

<sup>1</sup>/ Voir le rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session (TD/B/44/2-TD/B/COM.3/4), annexe I, par. 3 et 4.

**D. Documentation**

4. La Réunion d'experts était saisie, pour l'examen de la question de fond (point 3 de l'ordre du jour), d'un document établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé "Télécommunications, facilitation du commerce et efficacité commerciale : principales incidences de l'infrastructure mondiale de l'information (GII) sur le commerce et le développement" (TD/B/COM.3/EM.3/2).

**E. Adoption du rapport**

5. A sa séance de clôture, le 10 septembre 1997, la Réunion d'experts a adopté ses recommandations finales (voir la section I ci-dessus), décidé d'incorporer le résumé du Président à son rapport (voir la section II ci-dessus) et autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final sur ses travaux.

Annexe

PARTICIPATION \*

1. Des experts des Etats membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion :

Afrique du Sud	Kirghizistan
Algérie	Liban
Allemagne	Luxembourg
Arabie saoudite	Madagascar
Arménie	Maroc
Bahreïn	Maurice
Bélarus	Mauritanie
Belgique	Mexique
Bénin	Mozambique
Brésil	Myanmar
Brunéi Darussalam	Népal
Bulgarie	Nigéria
Burkina Faso	Norvège
Cameroun	Ouganda
Chine	Pakistan
Chypre	Panama
Colombie	Paraguay
Côte d'Ivoire	Philippines
Cuba	Pologne
Egypte	Portugal
El Salvador	République arabe syrienne
Emirats arabes unis	République de Corée
Equateur	République démocratique populaire de Corée
Espagne	République tchèque
Etats-Unis d'Amérique	Roumanie
Ethiopie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Singapour
Finlande	Slovaquie
France	Soudan
Ghana	Sri Lanka
Honduras	Suède
Hongrie	Suisse
Inde	Thaïlande
Indonésie	Togo
Iran (République islamique d')	Trinité-et-Tobago
Iraq	Tunisie
Irlande	Turquie
Italie	Uruguay
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Viet Nam
Japon	Yémen
Jordanie	
Kenya	

---

\*/ La liste des participants porte la cote TD/B/COM.3/EM.3/INF.1.

2. La Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et le Programme des Nations Unies pour le développement étaient représentés à la réunion. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était également représenté.

3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation internationale du Travail  
Fonds monétaire international  
Union internationale des télécommunications  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'Organisation mondiale du commerce était également représentée à la réunion.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Banque interaméricaine de développement  
Communauté européenne  
Organisation arabe du travail

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale :

Chambre de commerce internationale  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies  
Organisation internationale de perspective mondiale

6. A l'invitation du secrétariat, les organisations ci-après ont assisté à la réunion :

Office de développement des exportations des Etats des Caraïbes  
orientales  
Institut supérieur africain pour le développement de l'entreprise

-----